Observatoire du crédit aux sociétés non financières
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles
Tel. +32 2 221 46 28 – pressoffice@nbb.be
TVA BE 0203.201.340 – RPM Bruxelles

BanqueNationale DE BELGIQUE
Eurosystème

2023-05-12

Liens: observatoire du crédit

Crédits accordés aux sociétés non financières par les banques résidentes

(pourcentages de variation annuelle) [1]

Source : BNB (schéma A).

(flux mensuels nets désaisonnalisés, milliards d'euros) [2]

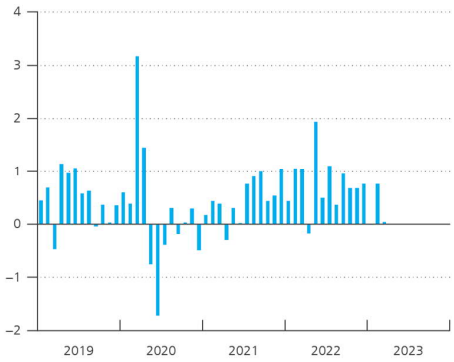

Source : BNB (schéma A).

Mars 2023

Exprimée en glissement annuel, la croissance des crédits aux entreprises a continué de se replier en mars. Elle est toutefois demeurée relativement dynamique sous l'effet de la prise de crédits à court et à long termes. Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières s'est fixé à 4,7 % (contre 5,4 % en février). Le taux de croissance des crédits à court terme a diminué, revenant à 8,5 % (contre 11,0 % le mois précédent). Celui des prêts à moyen terme (entre un et cinq ans) est pour sa part ressorti à -5,0 % (contre -3,9 %), tandis que celui des crédits à long terme (plus de cinq ans) s'est établi à 5,4 % (contre 5,3 % en février). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en mars a été quasiment identique à celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a continué d'augmenter en mars, s'affichant à 4,11 % (contre 3,86 % en février), en raison de la hausse des tarifs dans toutes les catégories de crédits. Le taux sur les prêts dont la fixation initiale est supérieure à cinq ans a pris 22 points de base, pour ressortir à 3,91 %. Celui sur les prêts à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) s'est établi à 4,39 % (+11 points de base par rapport à février). Enfin, le coût des emprunts à court terme d'un montant inférieur à un million d'euros a grimpé de 37 points de base par rapport au mois précédent, pointant à 4,48 %, tandis que celui des prêts d'un montant supérieur à cette somme s'est relevé de 40 points de base, se fixant à 4,40 %.

Taux d'intérêt sur les nouveaux crédits

(pourcentages)

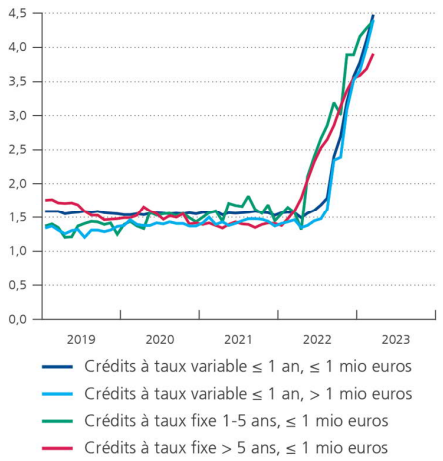

Source : BNB (enquête MIR).

Taux moyen pondéré [3]

(pourcentages)

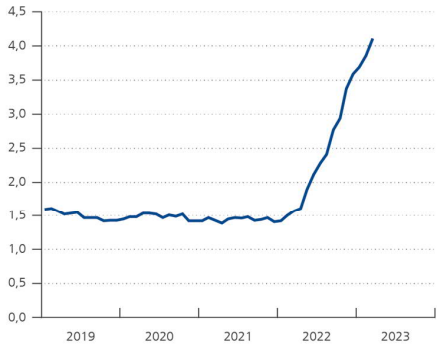

Source : BNB (enquête MIR et schéma A).

[1] Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition inclut les crédits titrisés, mais pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.

[2] Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés, dont est retranchée la valeur des remboursements.

[3] Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.